

Décision

Générale

colonial

Décision n° 106 du 20 janvier 1962 :

n° 106

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
20 janvier 1962

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1962

Date du numéro
31 janvier 1962

TEXTE INTÉGRAL

Une bonification d'ancienneté de 3 ans pour services accomplis dans la Milice est accordée à M. Odoum Houmad, agent technique de 2e classe, 2e échelon, du Cadre Territorial des Travaux Publies. Compte tenu de cette bonification M. Odoum Houmad est classé au 3e échelon du grade d'agent technique de 1re classe des Travaux Publics pour compter du 1er janvier 1962 (ancienneté civile épuisée, R.S.M.C. : 2 ans 3 mois).